

Engagement

Paris, le 10 décembre 2008

Renouvellement de l'engagement aux 10 principes du Pacte Mondial

Je renouvelle l'engagement de la SNCF au respect des 10 principes du Pacte Mondial.

Guillaume Pepy
Président de la SNCF

Description

Un fonds d'investissement dédié à l'éco-mobilité pour soutenir les entreprises innovantes.

Eco-Mobilité Partenaires est le premier Corporate Venture Fund européen dédié à l'éco-mobilité¹. Il répond à un besoin fort : renforcer l'accès à l'innovation sur le marché émergent et très dynamique de l'éco-mobilité, auprès d'entreprises qui entrent dans leur phase de développement.

Les objectifs du Fonds

Les actions de la SNCF et d'**Eco-Mobilité Partenaires** en la matière poursuivent les deux objectifs suivants :

- accélérer le report en faveur des moyens de transport peu polluants
- maîtriser et réduire l'empreinte environnementale des modes de transport

Doté de 15 millions d'euros, le Fonds se positionne comme un partenaire de long terme, investisseur minoritaire auprès des fondateurs, pour des tickets compris entre 1 et 2 millions d'euros.

Ces entreprises à fort potentiel de développement bénéficieront en outre, du réseau, de l'expérience et de l'image de la SNCF. Fort du soutien de toute la SNCF, son actionnaire, **Eco-Mobilité Partenaires** doit devenir un acteur incontournable sur ce marché et fédérer autour de lui d'autres investisseurs.

La diversité des champs d'investissement

La SNCF accompagne les entreprises innovantes dans **deux secteurs privilégiés** :

- 1) le développement de l'intermodalité des transports
 - la coordination des transports,
 - la tarification,
 - l'information aux voyageurs,
 - les services complémentaires du rail comme l'auto-partage, la voiture électrique, le covoiturage...
- 2) les outils de mesure et de réduction de l'impact environnemental des transports :

¹ L'éco-mobilité se définit comme la capacité d'offrir aux clients – voyageurs et chargeurs – une gamme de services de déplacements respectueux de l'environnement.

- les outils/méthodes de mesure des émissions de gaz à effet de serre et/ou de la consommation énergétique,
- les sources d'énergie propres,
- les modes de propulsion alternatifs,
- la réduction de la consommation d'énergie
- ...

Les chiffres clés

- Taille du Fonds : 15 millions d'euros
- Durée du Fonds : Au moins 6 ans
- Participations minoritaires
- 7 à 10 investissements prévus
- Ticket d'entrée : 1 à 2 millions d'euros
- Financements sur fonds propres

Le processus de sélection

Le processus de sélection se passe en **deux étapes** :

1) rencontre mensuelle avec les investisseurs, cette première étape a pour objectif d'évaluer la pertinence du projet (respect des contraintes du fonds, cohérence avec les activités de la SNCF, analyse de l'offre) et le management de la société (expérience sectorielle, sens commercial et orientation « profit », complémentarité de l'équipe),

2) Due Diligence et communication, cette seconde étape consiste à analyser la stratégie (marché, concurrence, fournisseurs, analyse réglementaire...), ainsi que le business plan et les éléments financiers de la société.

Les principes de gouvernance

Le fonds est constitué d'un conseil d'administration, d'un comité de pilotage ainsi que d'une équipe dédiée.

Le conseil d'administration se réunit quatre fois par an, il valide les investissements proposés par le comité de pilotage. Il est composé de 3 administrateurs internes et 2 administrateurs indépendants, choisis pour leur expertise, leur complémentarité et leur ouverture sur le monde des transports et de l'éco-mobilité.

Le comité de pilotage est composé d'experts internes et externes, il participe aux rencontres mensuelles avec les entrepreneurs (chaque premier mardi du mois), et assiste l'équipe permanente du fonds de la SNCF. Pour être retenu, un dossier devra être parrainé par un membre du comité de pilotage qui le soutiendra lors de cette présentation.

L'équipe dédiée est quant à elle chargée d'identifier et d'analyser les opportunités d'investissement et plus généralement gère le « deal flow ». Après validation par le conseil d'administration, elle pilote les négociations d'entrée au capital. Elle assure également le suivi des participations.

Un premier partenariat avec VU LOG

En octobre 2008, VU Log et Eco-Mobilité Partenaires s'associent pour promouvoir une offre novatrice dans le domaine de la mobilité urbaine durable.

VU Log est une jeune société créée en 2006 à Antibes (Alpes Maritimes) qui a développé un concept innovant et original autour du service de Véhicule Individuel Public, avec ou sans station, destiné aux déplacements de proximité et utilisant un véhicule urbain intelligent et à propulsion électrique. Eco-Mobilité Partenaires est entré en octobre 2008 dans le capital de cette société prometteuse, à hauteur de 33%. L'objectif est de développer l'intermodalité dans les grandes agglomérations, en France et, à terme, en Europe.

Mesures

Indicateurs du rapport annuel : <http://www.sncf.com/#/CH0006/BR0544/>

Economie

- Investissements gares
- Investissements matériels

Environnement

- Air et Gaz à effet de serre
 - Emission de CO2 de la traction ferroviaire SNCF (thermique et électrique – en tonnes)
 - En % par rapport à l'ensemble du secteur des transports
- Energie
 - Consommation de gazole de traction (en milliers de m3)
 - Consommation moyenne de gazole de traction (en l/km)
 - Consommation d'énergie électrique pour la traction ferroviaire (en millions de kWh)
 - Consommation totale pour la traction des trains (milliers de TEP)
- Bruit
 - % du matériel fret silencieux par rapport à l'ensemble du matériel fret
 - % du matériel voyageur silencieux par rapport à l'ensemble du matériel voyageur
- Eau
 - Consommation totale d'eau
 - Achats de produits Phytosanitaires (en tonnes)
- Déchets (en tonne)
 - Quantité totale de déchets industriels à risque valorisés
 - Dont traverses de bois déposées
 - Dont déchets d'amiante
 - Dont piles recyclées
 - Dont déchets PCB-PCT
 - Dont déchets électriques / électroniques
 - Dont déchets industriels

Management

- Nombre d'établissements certifiés ISO 14001
- Nombre d'établissements engagés dans la démarche SME –ISO 14001
- Nombre de spécialistes ayant reçu une formation à la gestion de l'environnement